

Séance du conseil communal du 4 mai 2012

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Gilles Dimmer (CSV), Gilbert Kapp (DP), Christian Kmiotek (déi gréng), François Ries (DP), Raymond Schintgen (LSAP), Irène Schmitt (déi gréng), conseillers.

Absent et excusé:

Roland Weis (DP), conseiller.

01. Informations au conseil communal.

02. Nomination d'un assesseur suppléant de la commission des loyers.

Jan Jensen, locataire, est désigné à l'unanimité assesseur, membre suppléant de la commission des loyers.

03. Remplacement d'un membre au sein de la commission de l'égalité des chances.

Le conseil communal accepte à l'unanimité la démission de Tania Strauss-Cunha do Nascimento comme membre de la commission de l'égalité des chances et procède à la nomination de Chantal Fisch-Weis au poste vacant de cette commission.

04. Confirmation de trois règlements de circulation à caractère temporaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de confirmer les règlements de circulation à caractère temporaire émis par le collège échevinal dans ses séances du 29 février, 16 mars et 13 avril 2012 portant sur une réglementation temporaire de la circulation routière à Bourglinster, Graulinster et Rodenbourg pendant la phase d'exécution de travaux comme suit:

Du jeudi 1^{er} mars 2012 jusqu'à la fin du chantier de construction de la Maison Relais, le passage pour piétons installé dans la rue d'Imbringen à Bourglinster devant la maison numéro 11a est déplacé en face de la maison numéro 8a de la même rue.

Du lundi 19 mars 2012 jusqu'à la fin des travaux, la circulation est réglée de la façon suivante dans la route d'Echternach à Graulinster, entre les signaux E,9a et E,9b indiquant le début respectivement la fin de l'agglomération:

- vitesse limitée à 50 km/h;
- dépassement et stationnement interdits;
- rétrécissement de la voie de circulation.

Du mardi 17 avril 2012 jusqu'à l'achèvement des travaux, l'accès au CR 122 dans la traversée de Rodenbourg est interdit aux conducteurs de véhicules et d'animaux dans les deux sens, à l'exception des riverains et leurs fournisseurs, entre les signaux E,9a/b indiquant le début et la fin de l'agglomération.

05. Approbation de contrats de bail.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver plusieurs contrats de bail à loyer conclus le 23 mars 2012 entre le collège échevinal et le locataire François Loutsch, portant sur la location d'une parcelle sise à Bourglinster au lieu-dit « um Buergruef » et de trois parcelles sises à Junglinster au lieu-dit « an der Eechels ».

06. Approbation d'un compromis de vente.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis de vente ayant pour objet l'acquisition par la commune de la chapelle sise à Beidweiler, au lieu-dit « auf dem Rehm », conclu le 9 mars 2012 entre le collège échevinal et Nicolas Jungers, dans un but d'utilité publique, à savoir la sauvegarde du patrimoine culturel et local.

07. a. Approbation d'une convention concernant l'emplacement d'un poste de transformation et la pose de câbles électriques souterrains MT dans la zone artisanale « Rãiland » à Junglinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une convention, conclue le 27 février 2012, par laquelle la commune de Junglinster, représentée par son collège des bourgmestre et échevins, accorde à la société Creos Luxembourg s.a., dans la zone artisanale Rãiland à Junglinster, le droit d'établir à demeure des ouvrages électriques pendant toute la durée de sa concession, à savoir un poste de transformation avec accès et des câbles électriques souterrains moyenne tension.

07. b. Approbation d'une convention concernant la participation au financement des cours des élèves de la commune fréquentant l'école de musique de la ville d'Echternach.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la convention signée par le collège échevinal en date du 9 décembre 2011 avec la ville d'Echternach concernant la participation financière dans les frais d'enseignement pour les élèves de la commune fréquentant l'école de musique de la ville d'Echternach pendant les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

08. Modification de l'organisation scolaire 2011/2012.

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier l'organisation de l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2011/2012 comme suit depuis le 16 mars 2012:

- Jean-Marie Schmit ne bénéficie plus d'une décharge hebdomadaire d'une leçon;
- Stéphanie Halsdorf bénéficie d'une décharge hebdomadaire d'une leçon pour être en mesure de remplir sa fonction de membre du comité d'école de Gonderange;
- Josette Buschmann-Origer remplace Stéphanie Halsdorf pendant la décharge, notamment chaque vendredi matin de 9:50 à 10:55 heures.

09. Décomptes de projets de travaux.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver les décomptes suivants concernant des travaux extraordinaires complètement réalisés:

- Acquisition de matériel d'incendie, 2009-2011, 459.875,01.-€;
- Installation d'une cuisine dans les bâtiments scolaires de Junglinster et Gonderange, 2009-2011, 268.537,82.-€;
- Revalorisation écologique de l'Ernz Noire à Junglinster (phases 1 et 2), 2002-2011, 761.608,43.-€;
- Renouvellement de la canalisation dans la rue de Bourglinster à Junglinster (lot 1), 2006-2007, 173.857,22.-€;
- Renouvellement de la conduite d'eau dans la rue de Bourglinster à Junglinster (lot 1), 2007, 157.772,43.-€;
- Rénovation de la salle des fêtes à Gonderange, 2007-2011, 843.050,99.-€;
- Réaménagement de la rue Rham à Junglinster, 2008-2011, 887.600,37.-€;
- Redressement du CR 129 (rue de Bourglinster) à Junglinster, part communale, 2005-2010, 338.860,28.-€;
- Mise en état de la voirie rurale sur le territoire de la commune (projets 300582 et 200274) respectivement la mise en œuvre d'enrobés denses à chaud et le goudronnage des chemins ruraux aux lieux-dits « Enner Belenberg » à Junglinster, « In Hierber » à Imbringen et « im Gréngert » à Gonderange (projet 200358), 2010-2011, 138.596,28.-€.

10. Avis sur la décision du conseil d'administration du Centrest concernant la publication d'un poste vacant pour le recrutement d'un assistant social.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'aviser favorablement la décision prise par le conseil d'administration de l'office social du Centrest dans sa séance du 20 mars 2012 de procéder à la publication d'un poste vacant d'assistant social (m/f) à tâche complète sous le statut du salarié à tâche intellectuelle.

11. Adhésion à l'initiative « communes sans pesticides ».

Le conseil communal décide à l'unanimité ce qui suit:

1. La commune de Junglinster s'engage à ne plus utiliser des pesticides sur l'ensemble des terrains lui appartenant et plus particulièrement sur les terrains où jouent des enfants ainsi que sur les terrains se trouvant à proximité immédiate des endroits fréquentés couramment par les enfants comme autour des écoles, crèches et autres structures d'accueil et aires de jeux.
2. La commune fera des efforts pour sensibiliser les structures d'accueil pour enfants et les crèches privées, les jardiniers et les agriculteurs sur les effets négatifs et les dangers liés à l'utilisation de pesticides.
3. La commune va augmenter la biodiversité sur les terrains autour des écoles et structures d'accueil en diminuant les pelouses en faveur de parcelles avec des fleurs indigènes, sources de nectar et pollen pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs de manière à augmenter la valeur éducative et pédagogique des terrains en question.

12. Accord du conseil communal pour une modification ponctuelle de la partie graphique et écrite du plan d'aménagement général concernant des fonds sis au centre de Junglinster entre la route de Luxembourg, la rue de la gare, la rue Hiehl et la zone artisanale « Laangwiss ».

Le conseil communal décide à l'unanimité de marquer son accord au projet de modification ponctuelle de la partie graphique telle qu'indiquée sur le plan dressé par les bureaux Dewey Muller et zilmpla le 20 avril 2012, no projet 0716-P20 et no plan P-MP-02 et de la partie écrite du plan d'aménagement général de Junglinster concernant les fonds « JongMëtt ».

13. Approbation d'une modification ponctuelle du plan d'aménagement général, partie écrite, visant la modification de l'article 23 ayant trait aux zones rurales.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver une modification ponctuelle de l'article 23, ayant trait aux zones rurales, du plan d'aménagement général de Junglinster, partie écrite/règlement sur les bâtisses.

14. Décision de principe sur le raccordement au réseau de gaz naturel et les modalités de participation aux frais y relatifs.

Le conseil communal décide avec onze voix et une abstention de ne pas solliciter un raccordement de la commune au réseau de gaz naturel auprès de la société Creos Luxembourg s.a.

15. Cours du soir: établissement des besoins (déi gréng).

Le collège échevinal explique qu'il est prévu de publier, dans le cadre du pacte d'intégration, une petite brochure renseignant sur les cours de soir offerts dans notre commune et incluant un questionnaire relatif aux besoins en formation continue auprès de nos habitants.

16. Présence de la commune dans des entités régionales (déi gréng).

Après avoir discuté sur l'affiliation de la commune dans différents organismes et de leurs missions, la discussion tombe finalement sur l'ORT Mullerthal. Vu que les partis d'opposition ne sont pas vraiment convaincus de l'utilité de cet organisme pour notre commune, il est retenu d'inviter un responsable de l'ORT Mullerthal dans une prochaine séance du conseil communal pour donner des explications sur son fonctionnement et les avantages d'une adhésion pour notre commune.

17. Scénarios de croissance de la population et stratégie communale (déi gréng).

Faute de temps il n'a pas été possible au collège échevinal de répondre aux 12 questions posées par écrit par le parti « déi gréng ». Cependant il promet de leur répondre le plus vite possible par écrit.

18. Aménagement d'un chemin pour piétons reliant les localités de Beidweiler et Graulinster (DP).

Le conseil communal décide à l'unanimité de voir ensemble avec l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture ou encore avec l'Administration de la Nature et des Forêts les possibilités d'aménager un chemin pour piétons reliant les localités de Beidweiler et Graulinster et de faire élaborer un projet y relatif qui pourra être réalisé dans un proche avenir.

19. Concept de stationnement au centre de Junglinster (DP).

Après avoir discuté sur la situation actuelle de stationnement au centre de Junglinster et particulièrement du parking de la gare, où le stationnement est limité depuis peu à deux heures, ce qui a pour conséquence que ce parking est en majeure partie inoccupé pendant le jour et que les gens qui travaillent à Junglinster respectivement qui prennent le bus pour aller à Luxembourg-ville sont obligés de garer leurs voitures ailleurs, le conseil communal décide de reporter ce point de l'ordre du jour à la prochaine réunion du conseil communal, pour en parler alors en détail.

20. Divers et questions au collège échevinal.